

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 04/09/2020

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Marc FIDEL, Alain MOULY

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Pierre MATHIEU, Martine GIL par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Modification du tableau des effectifs 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le comité syndical le 5 juillet 2019,

Afin de mettre en place le service de conseiller en énergie partagé, je vous propose d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Postes de catégorie B :

- Création d'un poste de technicien territorial à temps complet

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs, ci-annexé, et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs, ci-annexé, et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.

Fait à Saint-Chinian le 11 septembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS



A l'issue de cette décision, les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	TIT	NON TIT	POURVUS	NON POURVUS
PERSONNEL A TEMPS COMPLET						
Administrative	ATTACHE PRINCIPAL	2	0	1	1	1
	ATTACHE	9	5	4	9	0
	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	1	1	0	1	0
	REDACTEUR	3	0	3	3	0
	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	9	8	0	8	1
	ADJOINT ADMIN 1 ^{ère} CLASSE					
	ADJOINT ADMIN 2 ^{ème} CLASSE	2	0	0	0	2
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1		1	0
	TECHNICIEN	2	0	2	2	0
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	0	1	1	0
Culturelle	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	0	1	1	0
PERSONNEL A TEMPS NON COMPLET						
Administrative	ADJOINT ADMIN 2 ^{ème} CLASSE 130h/mois	1	0	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{ème} CLASSE 65 h / mois	1	0	1	1	0
TOTAL		33	15	14	29	4